

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Décret n° 2025-179

**portant nomination du Président de l'Initiative
pour la Transparence dans les Industries
Extractives (ITIE)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- VU le décret n° 2024-3326 du 02 décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
- SUR proposition du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République,

DECRETE :

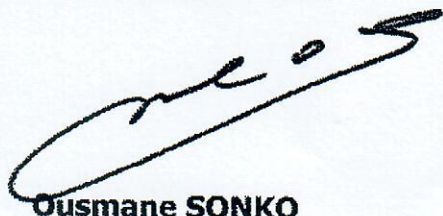
Article premier. - Monsieur Thialy FAYE, Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit de l'environnement et d'un master 2 en politique et administrations fiscales, est nommé Président de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), en remplacement de Madame Oulimata SARR.

Article 2.- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

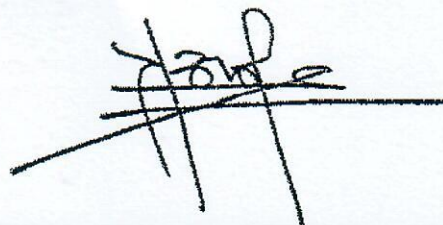
Fait à Dakar, le 31 janvier 2025

Par le Président de la République

Le Premier Ministre



Ousmane SONKO



Bassirou Diomaye Diakhar FAYE